

## CONSULTATIONS et ACTES en SECTEUR PRIVE

Dr Christophe Sifer.....

*Conventionné honoraires libres*

### Consultations :

le Jeudi de 10h00 à 13h00

Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Consultation (uniquement en secteur public)	

### Actes ou prestations en secteur privé :

le Mardi matin

Acte	Tarif pratiqué	Base de remboursement par l'assurance maladie
Fécondation In Vitro sans micromanipulation (FIV Classique)	418.50 euros	418.50 euros
Fécondation In Vitro avec micromanipulation (ICSI)	702.00 euros	702.00 euros
Congélation Embryonnaire	94.50 euros	94.50 euros

Aucune avance des frais n'est à payer par les patients.

Païement direct au praticien par la caisse de sécurité sociale d'affiliation.

**Un devis estimatif des honoraires de chirurgie vous sera remis en cas d'intervention.**

*Votre médecin détermine librement ses honoraires.*

*Ils peuvent donc être supérieurs au tarif du remboursement par l'assurance maladie. Si votre médecin vous propose de réaliser certains actes qui ne sont pas remboursés par l'assurance maladie, il doit obligatoirement vous en informer. Dans tous les cas, il doit fixer ses honoraires avec tact et mesure. Si vous bénéficiez de la couverture maladie universelle complémentaire, votre médecin doit appliquer le tarif de remboursement de l'assurance maladie.*

Membre d'une association agréée acceptant le règlement des honoraires par chèque.